

Mesures de prévention en sorties d'hospitalisation aiguë de patient infecté à Covid-19

Critères de contagiosité

La guérison (= absence de contagiosité) repose exclusivement sur des critères cliniques à J14 (21 jours si patient immunodéprimé) du début des symptômes (sans PCR de contrôle) ET au moins 48 heures après disparition de la fièvre (mesurée 2x/j et absence d'antipyrétiques d'au moins 12 heures), ET au moins 48 heures après disparition d'une éventuelle dyspnée (fréquence respiratoire <22)

Transferts de patients COVID en soins de suite et réadaptation (SSR)

- **Si transfert ≤ 14 jours** (21 jours si patient immunodéprimé) après les premiers symptômes, et critères de guérison remplis
 - Hospitalisation en secteur COVID-19 si présent dans l'établissement SSR d'aval
 - Chambre seule et précautions contact et gouttelettes le temps de la période de contagiosité jusqu'à J14 inclus. A défaut, une hospitalisation en chambre double avec un autre patient infecté à COVID-19 est envisageable
 - Levée des mesures et précautions standard à J14 (J21 si patient immunodéprimé)
- **Si transfert > 14 jours** (21 jours si patient immunodéprimé) après les premiers symptômes, et critères de guérison remplis
 - Hospitalisation en précautions standard (port systématique du masque chirurgical par les professionnels pendant toute la durée de l'épidémie nationale)
- L'admission dans le cadre d'un transfert en SSR n'est pas conditionnée par un résultat de PCR ou d'imagerie
- Toute demande de transfert en établissement sanitaire se fera par l'appel du médecin responsable de l'unité d'aval ainsi que par l'outil ViaTrajectoire

Sortie de patient COVID en établissement médico-social

- **Si date de sortie ≤ 21 jours** après la date des premiers symptômes, et critères de guérison remplis
 - Les décisions de sortie d'hospitalisation aiguë en EMS, doivent faire l'objet en période épidémique COVID-19 d'une **réflexion collégiale entre les professionnels de santé** en appui des établissements de santé et ceux des EHPAD dont les médecins traitants. Elle prend en compte la sécurité du patient et la nécessité de prévenir la dégradation de la situation générale de l'EHPAD.
 - En cas de décision de sortie de patient COVID-19 en EMS, privilégier un **hébergement en secteur COVID-19** si présent dans l'établissement d'aval. A défaut, héberger le résident en **chambre seule avec précautions contact et gouttelettes** le temps de la période de contagiosité jusqu'à J21 inclus.
 - Les hôpitaux de proximité et les SSR, certaines USLD, voire d'autres solutions alternatives (ex. : hôtels hospitaliers) contribuent à fluidifier cette sortie pour certaines situations de patients ne pouvant revenir en EHPAD.
- **Si date de sortie > 21 jours** après la date des premiers symptômes, et critères de guérison remplis
 - Hébergement en précautions standard (port systématique du masque chirurgical par les professionnels pendant toute la durée de l'épidémie Nationale)
- L'admission dans le cadre d'un transfert inter-hospitalier n'est pas conditionnée par un résultat de PCR ou d'imagerie

Sortie de patient COVID à domicile

- **Si date de sortie ≤ 7 jours** (10 jours si patient immunodéprimé) après les premiers symptômes
 - Confinement à domicile jusqu'à ce que les critères de guérison soient remplis.
 - Le patient porte un masque chirurgical quand il est à son domicile et quand il est pris en charge par un professionnel de santé lui-même masqué (double port de masque) jusqu'à J14 (J21 si patient immunodéprimé)
- **Si date de sortie > 7 jours et ≤ 14 jours** (10 et 21 jours si patient immunodéprimé) après les premiers symptômes
 - Port de masque chirurgical et distanciation au domicile (Eviter les contacts rapprochés avec les personnes à risque de forme grave) et lors d'activités professionnelles
- **Si date de sortie > 14 jours** (21 jours si patient immunodéprimé) après les premiers symptômes et critères de guérison
 - Levée du confinement et des mesures de port de masque

Mesures de prévention en sorties d'hospitalisation aiguë de patient contact à risque de COVID-19

Transferts de patients contacts à risque COVID en soins de suite et réadaptation (SSR)

- **Si transfert \leq 14 jours** après le dernier contact
 - Transfert possible si la RT-PCR à J0 et J5-7 négatives, et hors situation complexe
 - Chambre seule et précautions contact et gouttelettes. Jusqu'à J14 après le dernier contact
- **Si transfert $>$ 14 jours** après le dernier contact
 - Hospitalisation en précautions standard (port systématique du masque chirurgical par les professionnels pendant toute la durée de l'épidémie nationale)
 - L'admission dans le cadre d'un transfert inter-hospitalier n'est pas conditionnée par un résultat de PCR ou d'imagerie
- Toute demande de transfert en établissement sanitaire se fera par l'appel du médecin responsable de l'unité d'aval ainsi que par l'outil ViaTrajectoire

Retour de patients contacts à risque COVID en établissement médico-social

- **Si date de sortie \leq 14 jours** après le dernier contact
 - Sortie possible si la RT-PCR à J0 et J5-7 négatives, et hors situation complexe
 - ESMS sans cas COVID avérés ou suspects : Héberger le résident en **chambre seule avec précautions contact et gouttelettes**, avec surveillance médicale rapprochée jusqu'à J14 inclus.
 - ESMS avec cas COVID : Suspension de l'admission, sauf décision locale, si sectorisation stricte des résidents covid +, et accord explicite et éclairé du résident et de sa famille
 - Les hôpitaux de proximité et les SSR, certaines USLD, voire d'autres solutions alternatives (ex. : hôtels hospitaliers) contribuent à fluidifier cette sortie pour certaines situations de patients ne pouvant revenir en EHPAD.
- **Si date de sortie $>$ 14 jours** après le dernier contact
 - Hébergement en précautions standard (port systématique du masque chirurgical par les professionnels pendant toute la durée de l'épidémie Nationale)
 - L'admission dans le cadre d'un transfert inter-hospitalier n'est pas conditionnée par un résultat de PCR ou d'imagerie

Sortie de patient contacts à risque COVID à domicile

- **Si sortie à domicile \leq 14 jours** après le dernier contact
 - Confinement à domicile jusqu'à J14 inclus après le dernier contact
 - Le patient porte un masque chirurgical quand il est à son domicile, notamment lors de contact avec l'entourage familial fragile, et quand il est pris en charge par un professionnel de santé lui-même masqué (double port de masque).
 - Remise de masques chirurgicaux dans l'attente du résultat du test
 - Si test positif, prescription de 2 masques/jour pour toute la durée de l'isolement.
 - Prise de température 2 fois par jour
 - Identification de tout symptôme : fièvre, toux, difficultés respiratoires.
 - Télétravail à recommander, en cas d'impossibilité, prescrire un arrêt de travail

Cf fiche PRIMO d'information aux malades lors de retour à domicile
http://antibioreistance.fr/resources/covid19/Info_malade_COVID_19_VFPRIMO.pdf

Références : DGS les changements liés au déconfinement, 10/05/2020